

DÉLIBÉRATION

N° : 49 Année : 2023

Exécutoire le : 27 JUIN 2023

Publiée le : 27 JUIN 2023

Visée le : 23 JUIN 2023

ADMINISTRATION GENERALE

Demande de subvention à la CARSAT pour l'achat d'un véhicule électrique pour le Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du CIAS GRAND LAC

La CARSAT organise un appel à candidature dans le cadre d'achat d'un véhicule électrique pour l'usage exclusif d'aides à domicile. La CARSAT se propose de subventionner 50% des coûts d'achat. Ce dispositif vise l'achat d'un véhicule électrique dans le cadre de l'expérimentation d'une aide à domicile volante (non dédiée à un secteur mais intervenant sur l'ensemble du territoire GRAND LAC).

Dans le cadre des actions liées à l'attractivité du métier d'aide à domicile, un groupe de travail de co-construction a été réalisé avec les aides à domicile du Service en 2022 afin d'étudier le projet d'aide à domicile volante qui interviendrait sur l'ensemble du territoire GRAND LAC pour des remplacements de dernière minute à l'aide d'un véhicule de Service mis à disposition.

Ce projet a pour but d'augmenter l'attractivité du métier et de desservir le territoire GRAND LAC particulièrement les communes éloignées. Faute de candidature en interne, l'offre d'emploi a été ouverte en externe pour laquelle nous n'avons reçu aucune candidature à ce jour.

En prévision de l'attribution de ce poste, le Service d'Aide à domicile a demandé en amont une subvention pour un véhicule électrique à la CARSAT dont le dossier a été déposé le 28/04/2023.

Ce dispositif d'aide à domicile volante a été expérimenté en externe via le groupement d'employeur GEMDOM auquel le SAD CIAS GRAND LAC participe avec 4 autres SAD employeurs sur le territoire. Le projet est de déployer ce dispositif en interne.

Dans le cas d'une réponse positive de la CARSAT, le Service d'aide à domicile recherche d'autres financements afin de compléter la prise en charge de cet achat.

Ainsi le financement total du projet de l'achat d'une citadine électriques serait :

Coût de l'opération achat d'un véhicule électrique	22 900€ TTC
Subvention de la CARSAT (50%)	11 450 €
Montant supporté par le service	11 450 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le projet et d'autoriser la demande de subvention pour ce projet auprès de tout organisme pouvant supporter financièrement le projet.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex) dans un délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

073-267303428-20230623-DELIB49-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2023

- **APPROUVE** la demande de subvention pour le projet précité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 23 juin 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

